

Fiche-action n°AI1.3

Atelier du futur n°9 « Immobilier et aménagement »

« Mesures d'aménagement dans le centre de Chêne-Bourg : " ÎLOT GOTHARD " »

Situation et justification

L'îlot Gothard est délimité par la route de Chêne-Bougeries / rue de Genève au Nord, la rue Jean Pelletier à l'Est, l'avenue du Petit-Senn et l'avenue du Vieux-Bourg au Sud et la rue du Péage et la Seymaz à l'Ouest.

Ce centre villageois historique de Chêne souffre actuellement d'un isolement relatif dans la mesure où il est coupé des autres îlots et des parties urbanisées plus récentes du Nord-est de la commune par la rue de Genève. Ces « nouveaux » quartiers constituent en effet, grâce aux nombreuses activités qui s'y développent, le nouveau centre villageois de la commune et, malgré le charme de ses vieilles bâtisses et de ses ruelles, le Vieux-Bourg est sous-fréquenté. Le potentiel d'attractivité est donc sous-exploité, notamment en raison de la coupure créée par la rue de Genève (cf. fiche action 1.1). Ce quartier est un élément essentiel de la future centralité de Chêne-Bourg

Objectifs visés

Requalifier le quartier du Vieux-Bourg, sensibiliser la population à son attrait certain, dynamiser les activités et les services, tels sont les objectifs, tant de la fiche AI 1.1 que de celle-ci.

Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social :

- Attirer la population au Vieux-Bourg, c'est enrichir son cadre de vie.

Pôle économique :

- Dynamiser les commerces, services, activités artisanales et cafés en augmentant leur visibilité par une fréquentation plus soutenue des lieux.

Pôle environnemental :

- Rendre plus accueillantes certaines parties du site.
- Améliorer la lisibilité villageoise.
- Diminuer la pollution par le bruit et l'air au cas où tout ou partie du Vieux-bourg devient zone de mobilité douce.

Descriptif et mise en place de l'action

Adopter la fiche action AI 1.1 constitue la proposition de l'Atelier du futur 09 pour contribuer à désenclaver le Vieux-Bourg mais elle ne prétend pas offrir à elle-seule une garantie suffisante de succès, d'autant que sa réalisation exige au préalable une sérieuse étude de faisabilité. Il faut donc parallèlement rechercher d'autres solutions pour atténuer l'effet de barrière de la rue de Genève, améliorer les conditions de circulation piétonne et cycliste entre le nord et le sud de la commune, non seulement à la hauteur de l'îlot Gothard mais sur l'ensemble du territoire communal (cf. propositions d'"Espace-rue" qui vise la requalification de la chaussée de la rue de Genève et de ses espaces attenants – image directrice intercommunale – ainsi que la fiche-action M3 de l'Atelier du futur no1 Mobilité de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg : « Revitaliser le projet « Espace-rue » transfrontalier »).

Concernant l'îlot lui-même, il est proposé de réaménager la pointe entre la rue de Genève et la rue du Gothard ainsi que l'espace rue du Gothard / avenue du Petit-Senn. Par exemple :

- démolir le bâtiment (imprimerie chênnoise) situé à l'entrée de la rue du Gothard et construire un immeuble contemporain, mais architecturalement en symbiose avec le style "Vieux-Bourg", en prolongement de l'immeuble "Gampert" situé derrière. Le concept pourrait faire l'objet d'un concours d'idées pour définir le plan d'aménagement.
- valoriser le passage (piétons-vélos) attendant entre le rue du Gothard et l'avenue du Petit-Senn.
- réinventer l'entrée du Vieux-bourg à la rue du Gothard : remplacer la station-service par une construction de tête (bistrot-terrasse - faire revivre le préalable "café des platanes" - abrité de la rue de Genève par un aménagement (anti-bruit) harmonieux ou commerces et services).
- aménager l'aire de réception de la passerelle en une petite place accueillante et l'immeuble au niveau de la poste de manière à avantager une activité commerciale de proximité
- affecter le Vieux-bourg en zone de mobilité douce.

Ces différentes propositions devraient faire l'objet d'un concours d'idées suivi d'une consultation publique.

Revitaliser le Vieux-Bourg signifie aussi densifier fortement l'activité commerçante et de rencontre dans la rue du Gothard, la fin de l'avenue du Petit-Senn et la rue du Péage dans le respect du style des lieux : commerces de proximité, boutiques diversifiées, artisans attractifs, bars à vin, cybercafé, bistrots et restos variés, cabaret-théâtre, etc. Pourquoi ne pas s'inspirer de Carouge qui a su s'attirer une clientèle branchée sans perdre son âme ?

Il serait à envisager de proposer à la commune de Chêne-Bougeries de collaborer à la réalisation de réaménagements au Vieux-Bourg pour la partie ouest du quartier sise sur son territoire.

Un des résultats de l'action doit être la définition des conditions cadre de l'action des privés sur leurs parcelles.

Calendrier

Adoption et mise en place de l'action dans le cadre de l'élaboration et de l'application du PDComm de Chêne-Bourg.

Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.

Partenaires (et mode de participation)

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale
- Le Service technique communal
- Les propriétaires privés
- L'Etat de Genève et ses différents départements et services concernés

Budget

A préciser. Peu d'engagement de la commune (initiatives et investissements surtout privés)

Indicateurs de développement durable

Fréquentation du Vieux-Bourg
Chiffres d'affaire des commerces et autres activités

Suivi et amélioration continue

Après la réalisation de tout ou partie de l'action dans le cadre de l'application du Plan directeur communal et sur la base des résultats obtenus par l'évaluation découlant de l'application des indicateurs ci-dessus, chercher le cas échéant à en améliorer les performances.